



Le Congrès du SSP s'est déroulé les 17 et 18 novembre 2023 à Locarno dans un climat combatif et déterminé.

Pour un syndicalisme de lutte !

Les 300 délégué-e-s ont notamment discuté et adopté un texte d'orientation axant le travail syndical sur un cap plus combatif et conflictuel. Dans cette veine, le congrès a fait la part belle aux luttes menées récemment, en Suisse, mais aussi à l'étranger avec notamment l'exposé de Christina McAnea, présidente du syndicat britannique du service

public Unison, centré sur le mouvement de grève dans la santé au Royaume-Uni. Également au nombre des moments forts en émotion de ce congrès, le départ de la présidente sortante Katharina Prelicz-Huber a donné lieu à une standing ovation et une salve d'applaudissements en remerciement de son profond engagement.

Suite au retrait de Natalie Imboden, Christian Dandrès a été élu à l'unanimité (moins deux abstentions) pour succéder à Katharina Prelicz-Huber. Nous publions des extraits de son discours d'investiture (*ci-contre en page 7*) ainsi que la résolution fixant les principaux axes de travail du SSP, sur le plan national, pour la prochaine période (*ci-dessous*). Le référendum lancé

pour s'opposer au projet délétère pour le système de santé et donc pour l'ensemble de la population que représente EFAS vient évidemment compléter les tâches listées dans cette résolution. La composition des principales instances élues lors du Congrès figure quant à elle en page 8. L'ensemble des décisions et élections du Congrès est disponible sur www.ssp-vpod.ch/congres ■

SSP
ERIC ROSET . PHOTOS

Résolution générale sur les priorités du SSP

À u cours des mois à venir, à côté de notre tâche centrale d'organisation et de mobilisation collectives des salarié-e-s pour défendre et améliorer les conditions de travail, le SSP va déployer son intervention, en priorité, autour de trois thématiques.

1. RETROUVER NOTRE POUVOIR D'ACHAT

Le coût de la vie a augmenté de 6,4% depuis la fin de l'année 2020, date à partir de laquelle l'inflation est repartie durablement à la hausse. Et encore: il s'agit de l'évolution mesurée par l'Indice des prix à la consommation (IPC), qui ne prend pas en compte l'explosion des primes maladie.

Quoi qu'il en soit, il suffit de comparer le taux en question avec l'indexation versée ces dernières années aux salarié-e-s. En 2022, c'était zéro franc; en 2023, une indexation inférieure, à peu près partout, à 2,5%. Résultat des courses: les salaires réels sont en chute libre. Et les choses ne vont pas s'arranger... Les loyers d'environ la moitié des ménages ont renchéri de plus de 5% au 1^{er} octobre dernier, ce qui n'a pas encore été pris en compte par l'IPC. De même, les primes maladie explosent. Idem pour les tarifs de l'électricité: +18% l'an prochain. Enfin, la TVA sera relevée de 0,4 point de pourcentage.

Or, dans la grande majorité des collectivités publiques, l'indexation au 1^{er} janvier 2024 sera comprise entre 1,6% et 2,2%. Bref, on va devoir faire face à une quatrième année consécutive de baisse des salaires réels, du jamais vu en Suisse!

➤ *Le SSP va poursuivre et intensifier sa mobilisation pour stopper cette régression sociale.*

2. AUGMENTER L'AVS: POUR UNE 13^e RENTE

Une échéance majeure se profile: la votation sur l'initiative proposant d'introduire une 13^e rente AVS. Elle aura lieu le 3 mars prochain. À l'heure actuelle, l'AVS ne remplit même pas le mandat constitutionnel: «couvrir les besoins vitaux de manière appropriée». Ainsi, la rente mensuelle moyenne se monte à tout juste 1800 francs. La hausse du coût de la vie aggrave encore le problème. Sans même parler du fait que les rentes des caisses de pension diminuent d'année en année. Dans ce cadre, l'introduction d'une 13^e rente AVS représenterait un bol d'oxygène pour des centaines de milliers de retraité-e-s, qui ont de la peine à joindre les deux bouts.

Cela est parfaitement finançable. Ces prochaines années, d'après les projections de la Confédération, l'AVS réalisera un excédent annuel d'environ 3 milliards de francs; d'ici la fin de la décennie, sa fortune

augmentera à 67 milliards de francs, environ 20 milliards de plus qu'aujourd'hui.

➤ *Le SSP se mobilisera fortement, à côté de l'USS, pour que le «oui» à l'initiative pour une 13^e rente AVS l'emporte le 3 mars. Nous combattrons par ailleurs l'initiative des Jeunes libéraux-radicaux prévoyant d'augmenter l'âge de la retraite, soumise au vote à la même date, ainsi que la révision antisociale de la LPP, qui passera en votation ultérieurement.*

3. LANCER UNE INITIATIVE POUR UNE CAISSE MALADIE UNIQUE, PUBLIQUE ET SOCIALE

En 2024, les primes maladie vont une nouvelle fois fortement augmenter: 8,7% en moyenne. C'est la hausse la plus importante que nous ayons connue depuis vingt et un ans! La facture s'élèvera à 15200 francs pour une famille de quatre personnes, soit près de 2000 francs de plus que l'an dernier. De surcroît, la participation financière exigée des ménages, en sus de leurs primes, est aussi très élevée: franchise, quote-part, soins dentaires non pris en charge, etc.

Une partie de la population renonce ainsi, pour des raisons de coûts, à des prestations. Bref, une médecine à deux vitesses s'est installée.

Le défi n'est pas «d'économiser dans la santé» – la santé n'est pas trop chère! –, mais au contraire d'y investir: pour garantir à toute la population l'accès à des soins de qualité; pour améliorer les conditions de travail du personnel, dans les hôpitaux, mais aussi dans les EMS et les soins à domicile. C'est le financement profondément antisocial du système de santé – les millionnaires paient nettement moins, proportionnellement, que les salarié-e-s! – qui doit être revu.

➤ *Le SSP propose à l'USS de lancer au plus vite une initiative populaire instituant une caisse unique publique pour l'assurance obligatoire des soins avec des primes/cotisations en fonction de la capacité économique des assuré-e-s. Nous soutiendrons par ailleurs l'initiative visant à limiter les primes à 10% du revenu, qui sera probablement soumise au vote en juin 2024. ■*

Extraits du discours d'investiture de Christian Dandrès, nouveau président du SSP élu le 18 novembre 2023 lors du Congrès de Locarno.

« Opposer les solidarités à l'isolement »

En dix ans, le duopole de cliniques privées qui occupent le marché (Genolier et Hirslanden) a accaparé des bénéfices équivalents aux montants facturés durant un an par toutes et tous les médecins généralistes. Ces groupes sont désormais bien intégrés dans le capital international, avec pour actionnaire principal notamment le groupe Richemont. C'est tout un symbole depuis qu'accéder dans un tel contexte? Fondamentalement: opposer les solidarités à l'isolement, au darwinisme social et, en ce qui nous concerne, développer la solidarité entre les salarié-e-s et les usagers-ères. En effet, sous-doter et surcharger les services publics permet de faire des cadeaux fiscaux, mais aussi de créer un «besoin de privé» et donc de dégager des espaces de profits pour Genolier, Hirslanden et consorts. Faire converger les revendications des salarié-e-s et des usagers-ères est donc un moyen pour contrer la libéralisation des services publics et le démantèlement des conditions de travail. Qualité des soins, de l'éducation, de l'accueil des enfants et conditions de travail des salarié-e-s de ces secteurs sont les deux faces d'une même pièce. Les politiques d'austérité et le pillage du service public mettent en danger la santé des patient-e-s, privent les personnes fragiles de la protection à laquelle elles et ils ont droit. Comment faire l'école inclusive sans moyens? Comment lutter contre les discriminations sociales avec des classes de 30 élèves ou lorsque les crèches deviennent de simples garderies? [...]

Mais aucune riposte sérieuse n'est possible sans un syndicat organisé et présent sur le terrain. Nous devons donc favoriser partout où c'est possible l'organisation des salarié-e-s sur leurs lieux de travail. Nous ne partons pas de rien. Nous pouvons en particulier compter sur les bases

générationnelles (les baby-boomers contre les jeunes); peur des migrant-e-s répandue à coup de millions de francs par l'UDC durant les élections fédérales. Une organisation de travailleurs-euses a nécessairement un rôle à jouer dans cette guerre sociale, pour autant qu'elle comprenne la période et qu'elle se donne les moyens d'agir. Quelles sont nos tâches dans un tel contexte? Fondamentalement: opposer les solidarités à l'isolement, au darwinisme social et, en ce qui nous concerne, développer la solidarité entre les salarié-e-s et les usagers-ères. En effet, sous-doter et surcharger les services publics permet de faire des cadeaux fiscaux, mais aussi de créer un «besoin de privé» et donc de dégager des espaces de profits pour Genolier, Hirslanden et consorts. Faire converger les revendications des salarié-e-s et des usagers-ères est donc un moyen pour contrer la libéralisation des services publics et le démantèlement des conditions de travail. Qualité des soins, de l'éducation, de l'accueil des enfants et conditions de travail des salarié-e-s de ces secteurs sont les deux faces d'une même pièce. Les politiques d'austérité et le pillage du service public mettent en danger la santé des patient-e-s, privent les personnes fragiles de la protection à laquelle elles et ils ont droit. Comment faire l'école inclusive sans moyens? Comment lutter contre les discriminations sociales avec des classes de 30 élèves ou lorsque les crèches deviennent de simples garderies? [...]

Mais ces actions ne doivent plus se heurter à la peur des licenciements de représailles. C'est pour cela que l'une de nos premières tâches doit être de garantir la protection efficace de celles et ceux qui s'engagent dans les services et les entreprises. Le SSP doit continuer à revendiquer la réintégration pour les délégué-e-s syndicaux-ales licencié-e-s, comme nous l'avons fait avec succès avec la loi sur l'égalité entre femmes et hommes, à la suite de la Grève féministe de 1991. Nous voulons le strict respect des recommandations de l'Organisation internationale du travail, nous avons besoin du plein respect de la liberté syndicale et du droit de grève. Dans ce cadre, le SSP doit utiliser tous les moyens à sa disposition pour défendre concrètement ses délégué-e-s:

en organisant des campagnes de dénonciation des patrons qui agissent ainsi et de soutien des collègues licencié-e-s. Aucun licenciement antisyndical ne doit pouvoir se faire en catimini;

en tentant d'insérer des clauses de protection dans les CCT dont nous sommes signataires et dans les statuts de droit public; Nous devons aussi relancer le monitoring sur les pratiques antisyndicales pour que les patrons et les autorités fédérales ne puissent plus nier l'existence de la répression que subissent certain-e-s militant-e-s. [...]

Dans la perspective de décloisonner les mobilisations, nous devons aussi intégrer la solidarité internationale dans la vie syndicale et militante. D'abord, pour venir en aide aux collègues qui défendent leurs droits sociaux ou démocratiques. Laisser pendre sans réagir des militant-e-s en Iran est un affront à l'expérience de luttes de salarié-e-s dans d'autres pays nous renforce mutuellement. Nous avons aussi à apprendre du sens stratégique de nos collègues à l'étranger. [...]

Le SSP n'est pas un syndicat d'appareil, mais un instrument à la disposition des travailleurs-euses qui veulent s'organiser. Le SSP peut rendre possibles les mobilisations comme l'ont fait nos camarades syndicalistes de la Grève féministe. À la présidence du SSP, je porterai ce type de projet syndical en espérant servir et soutenir à la mesure de leurs besoins les militantes et militants qui s'engagent et aussi pour porter un projet de société égalitaire, démocratique et sociale. ■

Mais ces actions ne doivent plus se heurter à la peur des licenciements de représailles. C'est pour cela que l'une de nos premières tâches doit être de garantir la protection efficace de celles et ceux qui s'engagent dans les services et les entreprises. Le SSP doit continuer à revendiquer la réintégration pour les délégué-e-s syndicaux-ales licencié-e-s, comme nous l'avons fait avec succès avec la loi sur l'égalité entre femmes et hommes, à la suite de la Grève féministe de 1991. Nous voulons le strict respect des recommandations de l'Organisation internationale du travail, nous avons besoin du plein respect de la liberté syndicale et du droit de grève. Dans ce cadre, le SSP doit utiliser tous les moyens à sa disposition pour défendre concrètement ses délégué-e-s:

en organisant des campagnes de dénonciation des patrons qui agissent ainsi et de soutien des collègues licencié-e-s. Aucun licenciement antisyndical ne doit pouvoir se faire en catimini;

en tentant d'insérer des clauses de protection dans les CCT dont nous sommes signataires et dans les statuts de droit public; Nous devons aussi relancer le monitoring sur les pratiques antisyndicales pour que les patrons et les autorités fédérales ne puissent plus nier l'existence de la répression que subissent certain-e-s militant-e-s. [...]

Dans la perspective de décloisonner les mobilisations, nous devons aussi intégrer la solidarité internationale dans la vie syndicale et militante. D'abord, pour venir en aide aux collègues qui défendent leurs droits sociaux ou démocratiques. Laisser pendre sans réagir des militant-e-s en Iran est un affront à l'expérience de luttes de salarié-e-s dans d'autres pays nous renforce mutuellement. Nous avons aussi à apprendre du sens stratégique de nos collègues à l'étranger. [...]

Le SSP n'est pas un syndicat d'appareil, mais un instrument à la disposition des travailleurs-euses qui veulent s'organiser. Le SSP peut rendre possibles les mobilisations comme l'ont fait nos camarades syndicalistes de la Grève féministe. À la présidence du SSP, je porterai ce type de projet syndical en espérant servir et soutenir à la mesure de leurs besoins les militantes et militants qui s'engagent et aussi pour porter un projet de société égalitaire, démocratique et sociale. ■

Mais ces actions ne doivent plus se heurter à la peur des licenciements de représailles. C'est pour cela que l'une de nos premières tâches doit être de garantir la protection efficace de celles et ceux qui s'engagent dans les services et les entreprises. Le SSP doit continuer à revendiquer la réintégration pour les délégué-e-s syndicaux-ales licencié-e-s, comme nous l'avons fait avec succès avec la loi sur l'égalité entre femmes et hommes, à la suite de la Grève féministe de 1991. Nous voulons le strict respect des recommandations de l'Organisation internationale du travail, nous avons besoin du plein respect de la liberté syndicale et du droit de grève. Dans ce cadre, le SSP doit utiliser tous les moyens à sa disposition pour défendre concrètement ses délégué-e-s:

en organisant des campagnes de dénonciation des patrons qui agissent ainsi et de soutien des collègues licencié-e-s. Aucun licenciement antisyndical ne doit pouvoir se faire en catimini;

en tentant d'insérer des clauses de protection dans les CCT dont nous sommes signataires et dans les statuts de droit public; Nous devons aussi relancer le monitoring sur les pratiques antisyndicales pour que les patrons et les autorités fédérales ne puissent plus nier l'existence de la répression que subissent certain-e-s militant-e-s. [...]

Dans la perspective de décloisonner les mobilisations, nous devons aussi intégrer la solidarité internationale dans la vie syndicale et militante. D'abord, pour venir en aide aux collègues qui défendent leurs droits sociaux ou démocratiques. Laisser pendre sans réagir des militant-e-s en Iran est un affront à l'expérience de luttes de salarié-e-s dans d'autres pays nous renforce mutuellement. Nous avons aussi à apprendre du sens stratégique de nos collègues à l'étranger. [...]

Le SSP n'est pas un syndicat d'appareil, mais un instrument à la disposition des travailleurs-euses qui veulent s'organiser. Le SSP peut rendre possibles les mobilisations comme l'ont fait nos camarades syndicalistes de la Grève féministe. À la présidence du SSP, je porterai ce type de projet syndical en espérant servir et soutenir à la mesure de leurs besoins les militantes et militants qui s'engagent et aussi pour porter un projet de société égalitaire, démocratique et sociale. ■